









LA PRÉFECTURE, VIGIE DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE



AVEC 99 % DE LA
POPULATION COUVERTE
EN 4G ET 79 %
RACCORDEE A LA FIBRE,
LES ALPES-MARITIMES SE
SAISISSENT DES
OPPORTUNITES
DE LA REVOLUTION
NUMERIQUE

Lutter contre la fracture numérique représente un défi majeur pour la cohésion des territoires. La crise de la covid-19 a bouleversé en profondeur de nombreux pans de la vie quotidienne et les pratiques digitales sont devenues la norme. Au travers des programmes pilotés par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) « France très haut débit » et « France mobile », l'objectif est de permettre à tous les Français de disposer d'un accès internet de qualité.

Le déploiement de l'internet très haut débit

L'un des principes fondateurs du plan France très haut débit est une participation croisée de l'État, des collectivités et du secteur privé. Le territoire est réparti selon deux zones distinctes :

- la zone d'intervention privée concerne la partie la plus densément peuplée du territoire avec 63 communes et 90 % de la population à raccorder en fibre optique. Les opérateurs d'infrastructures Orange et XP Fibre ont adopté une stratégie de déploiement massif, qui consiste à raccorder prioritairement les prises les plus accessibles. Désormais, nous entrons dans une phase de réalisation des « restes à faire » qui est plus complexe pour des raisons techniques et juridiques.
- la zone d'intervention publique qui représente 80 % du territoire avec 100 communes. Elle couvre une zone moins dense mais plus étendue et rurale où le coût de déploiement n'est pas considéré rentable. Ainsi le réseau d'initiative publique se déploie sous l'impulsion des collectivités et avec le soutien de l'État. Le conseil départemental a délégué au (Syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoire Innovants des Alpes Méditerranée) l'exploitation du réseau d'initiative publique qui, au 3e trimestre 2021, affichait 34% du FttH (fiber to the home) déployé. L'objectif est d'atteindre 80 000 prises installées pour permettre une couverture quasi intégrale des foyers maralpins d'ici 2024.





Liberté Égalité Fraternité







Pour le département des Alpes-Maritimes, c'est au global 881 429 locaux à raccorder en fibre optique avec un taux de déploiement qui atteint aujourd'hui 79 % des prises.

Le déploiement de la téléphonie mobile

La couverture mobile du département est assurée par 507 antennes Orange, 562 antennes SFR, 446 antennes Bouygues Télécom et 315 antennes Free. 99,61 % de la population est ainsi couverte en 4G par au moins un opérateur de téléphonie mobile.

Eligibilité au Très Haut Débit (> 30 Mbit/s) et au Bon Haut Débit (8 à 30 Mbit/s)

Au 31 décembre 2021.

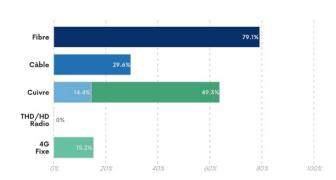
Département : Alpes-Maritimes (06)

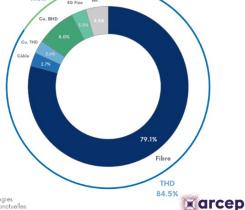
Taux d'éligibilité des locaux pour chaque technologie permettant le THD ou le BHD.





Répartition des locaux selon la meilleure technologie permettant le THD ou le BHD.





: Locaux dont l'éligibilité dépend des seuls réseaux hertziens spatiaux

Les données présentées sont basées sur les informations transmises par les opérateurs concernant la couverture et les débits des technologies hertziennes (THD radio, 4G fixe, HD radio et satellite) et servant à produire les cartes ; elles peuvent ne pas tenir compte de situations ponctuelles qui pourraient entrainer des inéligibilités. En particulier, pour les technologies hertziennes, la capacité effective à accéder au service peut dépendre de la configuration du bâti le cas échéant.

La présentation des meilleures technologies repose, pour en faciliter la lecture, sur l'hypothèse d'un choix par local d'une seule technologie selon l'ordre suivant : fibre, câble, cuivre (DSL), THD Radio, 4G fixe, solutions satellitaires. Les données sous-jacentes aux graphiques sont disponibles en open data.

Source: Ma Connexion Internet, Arcep. Publication: Avril 2022.











Le déploiement de la téléphonie mobile

La couverture mobile du département est assurée par 507 antennes Orange, 562 antennes SFR, 446 antennes Bouygues Télécom et 315 antennes Free. 99,61 % de la population est ainsi couverte en 4G par au moins un opérateur de téléphonie mobile.

L'accord cadre national New Deal conclu entre le gouvernement, l'ARCEP et les 4 opérateurs mobiles (Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR) le 14 janvier 2018 vise à réduire massivement les zones peu ou mal desservies sur le territoire. Pour identifier les zones à couvrir dans le département, une équipe-projet locale est co-pilotée par le conseil départemental et l'État.

Les Alpes-Maritimes ont été dotées de 47 nouveaux relais parmi lesquels 12 sont en service, 13 devront être déployés en 2022, 11 en 2023, 11 en 2024, auxquels une douzaine de sites supplémentaires s'ajouteront d'ici le terme du dispositif.

Les déploiements d'antennes-relais répondent à une attente forte. Avec une surface couverte en 4G de 84% des Alpes-Maritimes, par au moins un opérateur, la situation locale est particulièrement remarquable pour un département en grande partie montagnard.

Au regard des enjeux induits par le relief maralpin, les besoins restants se situent dans des secteurs peu habités et en zone montagneuse. Malgré la complexicité technique, et parfois juridique, de ces derniers déploiements, l'équipe-projet se mobilise pour qu'aucune portion de territoire habitée du département ne soit lésée tout en tenant compte de la nécessité de préserver nos paysages et notre biodiversité.

